

Nous avons également reçu d'un autre instituteur une correspondance que nous croyons devoir insérer ici. Bien qu'elle se rapporte au même sujet que le compte-rendu précédent, elle le complète néanmoins en y ajoutant certains détails qui, suivant nous, sont loin d'être sans intérêt.

Monsieur le Rédacteur,

Le sept mars dernier, avait lieu, au village d'Alfred, comté de Prescott, la seconde convention des instituteurs et des institutrices français du comté. Quoique demeurant dans la province d'Ontario, où l'on ne parle guère que l'anglais, nous avons encore en la satisfaction de convoquer une assemblée, autorisée par le Département de l'éducation, et de nous y entretenir exclusivement en français. Nous avons donc pu être compris de tous les Canadiens-Français qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette réunion.

Vingt trois instituteurs et institutrices français avaient répondu à l'invitation de notre digne président, M. Odilon Dufort, inspecteur des écoles françaises. Plusieurs d'entre eux avaient été choisis pour donner une leçon sur différentes matières enseignées dans les écoles élémentaires. Le soin apporté à la préparation de ces matières, l'attention que l'on a prêtée aux différentes méthodes d'enseignement, les critiques que chacun s'est permises amicalement, tout nous fait espérer que nous sommes entrés dans une voie toute de progrès, et que le succès couronnera notre bonne volonté. Mais pour atteindre ce but, il faut que nos efforts soient unis, qu'ils tendent à la même fin : "la diffusion de l'instruction parmi nous," et qu'ils y tendent par le même moyen, c'est-à-dire "par une méthode d'enseignement simple, pratique et uniforme." Tous les instituteurs et institutrices présents l'ont compris, et dans ce but, il a été présenté une résolution demandant de considérer s'il ne serait pas bientôt opportun de choisir pour les écoles françaises, les mêmes livres de lecture et les mêmes traités d'arithmétique, de géographie et de grammaire. Nous espérons que l'on réfléchira sérieusement à l'avantage inappréciable que procurerait cette unité d'auteurs dans nos écoles élémentaires, et qu'à la prochaine convention, il n'y aura qu'une voix pour de-

mander une réforme si utile et si nécessaire.

Nous ne voulons pas finir ce petit compte-rendu sans offrir à Melle Victoria Legault, institutrice dans le comté de Russell, les louanges qui lui sont si justement dues, pour les sacrifices qu'elle s'est imposés, afin de nous faire part de l'expérience qu'elle possède dans l'enseignement. Puissions-nous, comme cette demoiselle, ne jamais reculer devant les difficultés, quand il s'agira du bien de notre humble mais utile profession.

Qu'il nous soit permis de présenter ici à M. le président de notre convention l'hommage sincère de notre reconnaissance, pour l'énergique initiative qu'il ne craint pas de prendre dans l'intérêt des instituteurs et institutrices français. Nous n'avons qu'un souhait à lui offrir : que ses conseils si pratiques, appuyés sur de longues années d'enseignement, soient suivis par chacun de nous, et la tâche qu'il s'est imposée lui deviendra facile.

UN INSTITUTEUR.

FAITS SCOLAIRES.

Le rapport sur l'état de l'instruction publique dans la province d'Ontario pour l'année 1883 vient d'être publié. Nous n'avons pas reçu ce document, mais nous donnons ci-après la traduction du résumé qu'en a fait le *Canada School Journal* de Toronto.

La première chose que nous constatons, dit le journal cité plus haut, est une diminution de 407 dans la population scolaire, ce qui réduit le nombre des enfants en âge de fréquenter les écoles au chiffre de 488,817. Sur ce nombre, 457,178 ont fréquenté l'école pendant une partie de l'année. La moyenne de l'assistance a été de 45 % ; c'est un résultat satisfaisant, si nous le comparons à celui qu'on obtient dans les autres pays : car, bien que n'ayons pas ici les chiffres officiels, nous pensons que dans aucun pays cette moyenne n'atteint 50 %.

Nous avons, pour faire l'éducation de ces 483,812 enfants, 5,203 écoles et 6,857 instituteurs. La dépense totale a été de \$3,026,974,—soit une augmentation de \$182,702 sur l'année précédente. De ce chiffre, nous devons déduire la somme